

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 155

LIMITES DE RÉGLAGE D'ENTRAXE DES
POULIES DE TRANSMISSION

— 1^{ère} ÉDITION

Mars 1960

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 155, *Limites de réglage d'entraxe des poulies de transmission*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 41, *Poulies et courroies (y compris les courroies trapézoïdales)*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

L'étude des limites de réglage d'entraxe pour les poulies à gorge fut entreprise dès 1954 par le Groupe de Travail N° 1. L'étude correspondante pour les poulies plates fut commencée en 1956 par le Groupe de Travail N° 2.

C'est lors de sa troisième réunion, tenue à Stockholm en juin 1955, que le Comité Technique adopta une résolution qui servit de base à l'élaboration de la partie de la Recommandation ISO relative aux poulies à gorge. En ce qui concerne les poulies plates, c'est au cours de sa quatrième réunion, tenue à Milan, en juin 1957, que le Comité Technique adopta une résolution qui servit de base à l'élaboration de cette partie de la Recommandation ISO.

Un avant-projet fut alors établi par le Secrétariat d'ISO/TC 41 et diffusé, en mars 1958, aux membres du Comité Technique, qui l'adoptèrent à la majorité comme Projet de Recommandation ISO.

En date du 21 novembre 1958, ce Projet de Recommandation ISO (N° 259) fut distribué à tous les Comités Membres de l'ISO et approuvé par les Comités Membres suivants :

Allemagne	France	Royaume-Uni
Autriche	Israël	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Birmanie	Japon	Tchécoslovaquie
Chili	Norvège	U.R.S.S.
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Finlande	Roumanie	

Deux Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet :

Danemark, Inde.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en mars 1960, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

LIMITES DE RÉGLAGE D'ENTRAXE DES POULIES DE TRANSMISSION

1. OBJET

La présente Recommandation fixe les limites de réglage de l'entraxe de deux poulies de transmission. Elle est applicable:

- 1) aux poulies à gorges pour courroies trapézoïdales
- 2) aux poulies pour courroies plates.

2. SPÉCIFICATION

Les valeurs limites de réglage d'entraxe de deux poulies de transmission sont:

a) pour les poulies à gorges pour courroies trapézoïdales

limite inférieure: entraxe nominal $- 1,5$ pour cent de L_1

limite supérieure: entraxe nominal $+ 3$ pour cent de L_1

où L_1 = longueur primitive de la courroie sous tension,

b) pour les poulies pour courroies plates

limite inférieure: entraxe nominal $- 1,5$ pour cent de L_2

limite supérieure: entraxe nominal $+ 3$ pour cent de L_2

où L_2 = longueur intérieure de la courroie sous tension normale de montage.

NOTE. — Les limites indiquées ci-dessus doivent être considérées par les fabricants de courroies comme des maximums et par les constructeurs de machines comme des minimums.